

Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs : mai à août 2019

Bonjour à toutes et à tous,

Dans ce bulletin d'information, nous effectuons un retour sur les événements de mai à août 2019 :

- les **actions réalisées par l'association** depuis le précédent bulletin d'information,
- le **suivi des projets éoliens locaux**,
- et le suivi des autres **projets dans le département**.

N'hésitez pas à nous remonter les informations dont vous avez connaissance sur les projets éoliens potentiels ou en cours près de vos lieux de vie.

■ Actions réalisées

Assemblée générale du 25 Juillet 2019

L'assemblée générale d'APE s'est tenue le 25 juillet 2019 à la salle "La Grange" dans le Domaine des Etangs de Taysse (commune d'Espagnac). Cette assemblée s'est déroulée en 2 parties : assemblée générale extraordinaire qui a adopté un toilettage des statuts et du règlement intérieur, assemblée générale ordinaire qui a approuvé : le rapport moral, le rapport financier incluant les comptes de l'exercice 2018-2019 (résultat et trésorerie en positif) et a élu les membres du conseil d'administration. Par la suite, les membres du Conseil d'administration, réunis le 13 août 2019, à Clergoux, ont approuvé à l'unanimité la nomination des membres du Bureau (voir APE - bulletin Infos pratiques Août 2019).



Cette assemblée était suivie d'une réunion générale d'information.

Réunion générale d'information du 25 Juillet 2019

La réunion générale d'information et d'échanges était structurée par une série de mini-conférences animées par différents intervenants venus partager leurs expertises ou expériences.


Les thèmes d'actualités abordés étaient les suivants :


- *Transition écologique de la Corrèze*
- *Evolutions réglementaires*
- *Impacts des éoliennes industrielles sur la santé*
- *Impacts paysagers des éoliennes industrielles*
- *Incidence d'un projet éolien sur l'hôtellerie de plein air*
- *Un projet éolien au cœur des Monédières*
- *Nouveau projet éolien en Haute-Corrèze*
- *Défendre un territoire, sans des actions publiques*


<p>Transition Ecologique de la Corrèze Intervenant: Cathy MAZERM, permanente de la Fédération Corrèze Environnement</p>  <p>« Des axes de développement définis pour le Département « vers une « verte vallée corrézienne » sans éolien industriel. »</p>	<p>Cathy Mazerm, Permanente de la fédération Corrèze Environnement basée à Tulle a décrit le rôle de cette association qui fédère plus de 30 associations corréziennes consacrant tout ou partie de leur activité à la défense de l'environnement. Les grandes lignes directrices du CTE ont été rappelées, l'éolien industriel n'en faisant pas partie.</p>
--	--


<p>Evolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disparition des autorisations IOTA et ICPE • mise en œuvre d'une autorisation environnementale unique (AENV) <p>Intervenant: Jon Evans, ingénieur environnemental, juriste en droit des ressources naturelles, Adjoint au Maire de Clergoux et néo-procureur</p>  <p>« Evolution de la réglementation : simplification pour les promoteurs, durcissement pour les habitants »</p>	<p>Jon Evans, Ingénieur environnemental, juriste en droit des ressources naturelles, habitant à Clergoux a présenté les changements réglementaires : Disparition des autorisations IOTA et ICPE, mise en œuvre d'une autorisation environnementale unique (AENV). Ces changements techniques visant à raccourcir les procédures administratives font en fait la part belle aux promoteurs éoliens.</p>
---	--

<p>Impacts des éoliennes industrielles sur la santé :</p> <p>Intervenant: Dr Jean-François FERRIEU, médecin, Président de l'association de médecins « Une vie meilleure » et résident à Saint-Pardoux La Croisille</p>  <p>« Les impacts sur la santé ne doivent pas être minimisés »</p>	<p>Le Dr Jean-François FERRIEU, médecin, Président de l'association de médecins « Une vie meilleure » et résident à Saint-Pardoux La Croisille a évoqué l'impact des nuisances sonores et infra sonores composant le syndrome éolien. Avec beaucoup de ferveur, il a également mentionné son attachement de longue date au pays de Saint-Pardoux La Croisille et à la Corrèze.</p>
--	--

<p>Impacts paysagers des éoliennes industrielles :</p> <p>Intervenant: Frédéric Dain, architecte et néo-corrézien habitant Gumond</p>  <p>« Les impacts paysagers sont toujours sous-estimés dans les études d'impact » « Les impacts sonores sont bien réels »</p>	<p>Malheureusement contraint par des obligations de dernières minutes, Frédéric Dain, architecte et néo-corrézien habitant Gumond n'a pas pu venir à la réunion. La Présidente a rappelé les photomontages réalisés par l'association et présentés en 2017, en réunion publique à Saint-Priest, soulignant que les impacts paysagers se trouvent majorés par la hauteur croissante des engins envisagés dans les projets.</p>
---	---

<p>Incidence d'un projet éolien sur l'hôtellerie de plein air :</p> <p>Intervenant: Yves Amelynck, Dirigeant du domaine de Taysse</p>  <p>« Si le projet venait à se réaliser, l'activité du domaine serait arrêtée » « La Corrèze dispose d'un attrait touristique incontestable, protégeons-le ! »</p>	<p>Le témoignage de Yves Amelynck, Dirigeant du domaine de Taysse a été à la fois particulièrement parlant quant aux investissements réalisés par l'entreprise, aux efforts menés depuis quelques années qui se concrétisent désormais dans les résultats et émouvant par l'aventure humaine et les relations enthousiastes tissées avec les clients de ce lieu exceptionnel menacé par un voir deux projets éoliens.</p>
--	---

<p>Présentation de l'association « Vues sur les Monédières » et avancement du projet éolien de Veix et Pradines.</p> <p>Intervenant: Etienne ROGER, Président de l'association « Vues sur les Monédières », Ingénieur forestier, ancien DGA du Conseil Départemental de la Corrèze, propriétaire à Chaumeil.</p>  <p>« Prendre en compte l'impact d'un projet éolien sur les paysages et les activités de pleine nature. Promouvoir et défendre les activités respectueuses de l'aménagement dans les Monédières »</p>	<p>Le témoignage d'Etienne Roger, Président de l'association Vues sur Les Monédières, Ingénieur forestier, ancien DGA du Conseil Départemental de la Corrèze, propriétaire à Chaumeil, a porté sur l'association Vues sur les Monédières, association créée dans un objectif de protection et de mise en valeur du massif des Monédières, en réaction au projet éolien de Veix et Pradines situé dans le PNR de Millevaches.</p>
--	--

<p>Projet de « Saint-Etienne aux Clos, Aix, et Saint-Fréjoux » (limitrophe du Puy-de-Dôme) Création d'une association «ASDC» Association de Sauvegarde de la Vallée du Dognon et des gorges du Chavanon.</p> <p>Intervenant: M. REBEIX, représentant l'association ASDC, propriétaire forestier en Haute-Corrèze.</p>  <p>« Multiplication des projets éoliens en Haute-Corrèze, prise de conscience des habitants en cours »</p>	<p>L'association « ASDC » Association de Sauvegarde de la Vallée du Dognon et des gorges du Chavanon a récemment été créée face au projet éolien étudié à Saint-Etienne aux Clos, Aix et Saint-Fréjoux (limitrophe du Puy-de-Dôme) et d'autres projets en cours dans ce secteur. Au nom de la direction collégiale d'ASDC, M. Rebeix a donné des éclairages sur les réactions de la population et des élus ainsi que sur les actions d'information en préparation.</p>
---	--

<p>Défendre et préserver un territoire, sens des actions publiques en cours.</p> <p>Intervenant: Jean-Pierre PEUCH, Administrateur de l'association APE, Ancien Cadre du BTP, Maire de Gumont.</p>  <p>« Dans la perspective des élections municipales, l'engagement des élus reste déterminant, mais les habitants doivent demeurer vigilants et les associations doivent excessivement continuer les actions d'information sur les nouveaux projets éoliens »</p> <p>« L'association doit être le poil à gratter de la conscience des citoyens. »</p>	<p>Dans son témoignage, Jean-Pierre Peuch, Administrateur de l'association APE, Ancien Cadre du BTP, Maire de Gumont a mis en perspective : le sens des actions publiques, le nécessaire courage politique et le rôle des élus notamment en vue des élections municipales 2020, considérant aussi comme indispensable le rôle des citoyens et des associations qui doivent rester critiques pour contribuer à la défense d'un territoire faisant sens.</p>
--	--

Pour conclure, la Présidente a résumé ainsi la situation : « Depuis 5 ans, aucun projet éolien en Corrèze n'est entré en service, mais aucun projet éolien n'est véritablement stoppé, restons vigilants et actifs » à preuve les derniers démarchages en cours connus : Espagnac, Gumont... Puis, elle a renouvelé ses remerciements aux intervenants, aux personnes invitées et aux adhérents avant de rappeler que dans ce « combat inégal », les membres du Bureau ne pourront pas tout faire seuls, encourageant les adhérents à être aussi réactifs que possible. La réunion s'est terminée autour d'un buffet local et gourmand, permettant à chacun et chacune d'entre nous d'échanger, de prendre des contacts, de discuter des actions possibles pour défendre notre environnement Corrèzien.

APE a participé à la fête des associations le 31 Août 2019 à Tulle



Sous l'égide de la Ville de Tulle, la fête des associations a eu lieu le 31 août 2019 à L'Auzelou. Comme chaque année, APE a participé à cet événement qui a réuni une centaine d'associations sportives et culturelles, occasion de rencontrer de nouveaux publics, mais aussi d'échanger avec d'autres entités sur des thèmes relatifs à l'environnement.

Ci-contre : une vue du stand d'APE



Parmi les documents mis à la disposition du public : un nouveau Flyer, la présentation des objectifs de l'association, la carte des projets éoliens au 31 Juillet 2019, ainsi qu'un diaporama animé, d'une dizaine de minutes, diffusé en boucle sur un écran, consacré à la problématique de l'énergie éolienne en général et plus précisément en Corrèze, qui a attiré l'attention du public, dont extraits :

Eoliennes et climat

VRAI ou FAUX ?

FAUX : La production d'électricité en France, associant nucléaire, hydraulique, biométrie, est une énergie (ou) carbonée. Les énergies renouvelables ne se substituent pas aux énergies fossiles et ne réduisent pas les émissions de gaz à effet de serre.

VRAI : Dans le dernier rapport du G.U.E.C., le nucléaire qui ne produit pas de gaz à effet de serre, fait partie intégrante de tous les scénarios envisagés pour lutter contre le réchauffement climatique.

VRAI : Plus il y aura d'éoliennes dans le mix énergétique, plus il sera nécessaire de construire des centrales électriques à gaz (génératrices de CO2) pour faire rapidement face aux besoins énergétiques et éviter la rupture d'approvisionnement.

VRAI : C'est la seule façon de pallier l'intermittence (pas de vent, pas d'électricité), qui reste l'obstacle principal de l'industrie éolienne, en l'absence de possibilités de stockage.

L'usage industriel ne permet pas de lutter contre le réchauffement climatique

Une éolienne c'est pas très écologique !

- Un véritable site industriel, d'une taille gigantesque
- Un socle de 1500 tonnes de béton.
- plus de 250 tonnes d'acier.
- 1400 t d'huile, 600 l de produit de refroidissement.
- L'utilisation de métaux rares importés principalement de Chine et dont l'extraction est très polluante pour l'environnement et les ouvriers.

200 m : Hauteur totale de l'éolienne

30 m : Hauteur du socle

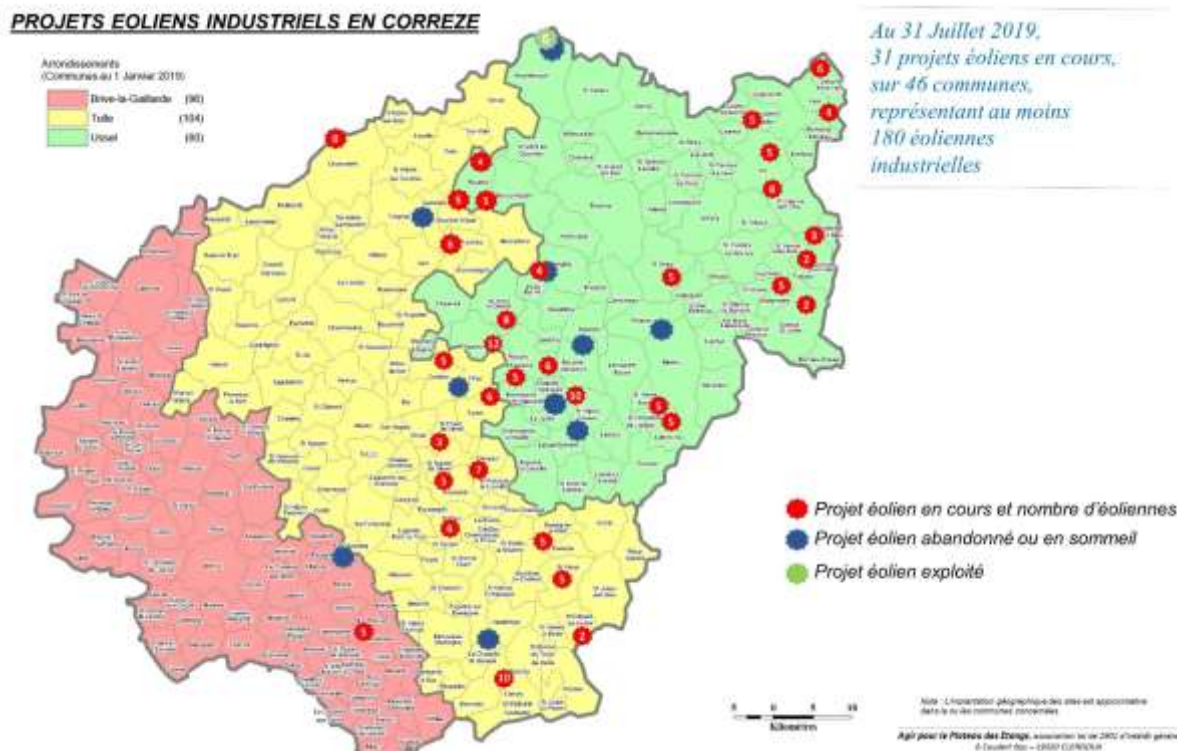
96 m (La tour de Tour Eiffel) : Hauteur de la nacelle

40 m : Hauteur de la nacelle

Des contacts intéressants ont été noués, des idées nouvelles évoquées, de nouveaux sympathisants ont signé la pétition, preuves que ce type d'événements, reste positif.

Multiplication incessante des projets éoliens en Corrèze

A l'occasion de la fête des associations, la carte des projets éoliens industriels en Corrèze a été mise à jour dans une nouvelle présentation plus lisible et plus aisée à reproduire en grand format. Cette carte, construite à partir des données patiemment recueillies et mises à jour par notre association depuis 2014, montre bien l'empreinte géographique des projets sur le département avec une assez nette prédominance en Haute et Moyenne Corrèze. Même si depuis 5 ans aucun nouveau projet n'est encore sorti de terre, sans prétendre à l'exhaustivité, la carte illustre « de visu » leur multiplication alarmante avec au 31 juillet 2019, au moins 180 éoliennes en cours d'études !!.



Tulle Agglo continue d'élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial

Avec l'assistance du bureau d'études E6, Tulle Agglo poursuit l'élaboration de son PCAET. Des membres de l'association ont participé à l'atelier du 6 juin 2019 à Chanac-Les-Mines et réaffirmé que l'éolien industriel n'est pas prioritaire dans le département. Cette occasion a permis de transmettre le Guide d'information l'éolien en Corrèze au bureau d'études.

Un Comité de pilotage a eu lieu le 27 juin 2019. Tulle Agglo souhaite réaliser un Schéma de développement des EnR (SDE) et mettre en œuvre ce schéma. Enedis et GRDF souhaitent travailler sur le SDE. Ce document permet d'identifier les complémentarités entre les différentes énergies renouvelables à long terme. L'idée existe de créer une SEM pour porter les développements des énergies renouvelables (EnR), et les bénéfices de ces installations restent locaux.

▪ Suivi des projets éoliens locaux

SAINT-PARDOUX LA CROISILLE

Le promoteur ne dispose pas de l'autorisation d'exploiter le projet et ne maîtrise pas la totalité du foncier, mais il continue d'exercer une très forte pression sur les riverains opposés au projet. L'enquête publique n'est pas encore programmée. L'association poursuit ses actions au plan juridique. Deux recours contentieux sont en cours d'instruction devant le Tribunal Administratif l'un contre l'autorisation de défrichement et l'autre contre le permis de construire.

Des membres de l'association ont assisté au Conseil municipal de Saint-Pardoux La Croisille qui s'est tenu le 10/07/2019. Le promoteur ENGIE (qui a acheté SAMEOLE en 2018) a repris contact avec la municipalité. Il a confirmé et précisé ses engagements envers la commune et il a indiqué que l'enquête publique pourrait intervenir avant fin 2019.

SAINT-PRIEST DE GIMEL

Trois litiges restent en cours.

Le recours contentieux contre l'arrêté de refus d'autorisation d'exploiter le projet de parc éolien, lancé depuis mars 2018 par le promoteur RES est en cours d'instruction auprès du Tribunal administratif de Limoges. Deux intervenants volontaires dont l'association participent à cette instance.

Le recours contentieux contre l'arrêté de refus de permis de construire le parc éolien, lancé par le promoteur RES est également en cours d'instruction auprès du Tribunal administratif de Limoges.

L'autorisation de défrichement accordée en juillet 2017a été annulée par le Préfet de la Corrèze en décembre 2018. Le Tribunal administratif de Limoges a donc rejeté le recours formé contre l'autorisation de défrichement maintenant annulée. RES conteste cette décision. Le litige est maintenant devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

CHAMPAGNAC LA PRUNE et SAINT-PAUL

Situation inchangée. Motion de refus des 2 communes. Dossier en cours d'instruction par les services de la DREAL et de la Préfecture.

SAINT-HILAIRE FOISSAC

Situation inchangée : le promoteur VALECO aurait renoncé (depuis fin 2018) au projet éolien de Saint-Hilaire Foissac, cependant restons vigilants.

SARRAN

Pas d'évolution. Depuis début 2018, le promoteur VALECO a initié un projet éolien sur la commune de Sarran projet impactant également la commune de Vitrac. Actuellement, en l'absence de réunion publique de concertation, aucune délibération municipale n'a été prise sur ce sujet.

- Deux nouveaux projets éoliens locaux

EYREIN

En projet : 4 à 6 éoliennes de 3,5 MW chacune. Site étudié : Le Puy d'Eyrein et des zones autour d'Eyrein. Démarchage en cours depuis fin 2018. Promoteur : WPD. Présentation du projet au Conseil municipal. le 22/01/2019. Des propriétaires fonciers ont été approchés dont certains ne seraient pas favorables au projet.

ESPAGNAC ET SAINT-MARTIAL DE GIMEL

Le Groupe Valéco a en projet : 4 à 5 éoliennes soit 12 à 15 MW. Le site étudié est proche du Bois de Saint-Mur, à cheval sur les communes d'Espagnac et de Saint-Martial de Gimel. Présentation au Conseil municipal d'Espagnac le 15/07/2019. La municipalité n'a pris aucun engagement à ce stade.

- Suivi des autres projets dans le département

VEIX ET PRADINES – « Peuch géant »

Engie projette de réaliser 6 éoliennes dit « Peuch géant » sur les communes de Veix et Pradine, dans le PNR de Millevaches. Le 8 février 2019, la commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable. Prochaine étape : présentation du projet à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ; date non encore fixée.

MERCŒUR, CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL ET SEXCLES

Le projet de parc éolien dit " du Deyroux" en Xaintrie développé par une filiale de EOLFI compte 10 éoliennes de 200 mètres de haut. Un avis défavorable de la commission d'enquête l'enquête publique a été rendu le 5 février 2019. Prochaine étape : passage en CDNPS ; date non fixée.

SAINT-ANGEL

VSF Energies nouvelles fait instruire un projet de 5 éoliennes à Saint-Angel. La commission d'enquête a conclu par un avis favorable rendu le 16 août 2018. Le projet a été soumis à la CDNPS du 9 mai 2019 qui a rendu un avis défavorable. Prochaine étape : arrêté préfectoral sur l'autorisation du projet.

PERET-BEL-AIR ET DAVIGNAC

Pas d'évolution : permis de construire et autorisation d'exploiter accordés mais recours formé en janvier 2018 contre ces autorisations par l'Association Vent de Corrèze. La procédure est en cours devant le Tribunal administratif de Limoges.

AUTRES PROJETS : Pas d'évolution notable

▪ Lu dans la presse

Dans Maisons paysannes de France n° 212 de juin 2019 figure un article consacré à l'éolien industriel en zone rurale, intitulé « Eoliennes, le massacre de la France rurale »

▪ Dons et adhésions

Votre soutien demeure toujours très important pour conduire les actions engagées. L'adhésion est annuelle (10 €). Vous pouvez toujours aider l'association tout en réduisant votre impôt sur le revenu de 66% du montant de vos dons.

Règlement à adresser au siège de l'association par chèque ou par virement bancaire, accompagné du bulletin d'adhésion renseigné et signé.

Bien cordialement,
Les membres du bureau de l'association,



La Corrèze Protégeons son patrimoine

https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=0dVJzA-vv1M

Agir pour le Plateau des Etangs – 6, Coudert Bas - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général

<https://www.eolien-en-correze.fr/> - agirpourleplateaudestangs@orange.fr - 06 84 62 72 51